



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE.

D03B_01_07_2025 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Exposé des motifs

Dans le cadre de la campagne d'inventaire du patrimoine pour les années à venir, qui concerne 21 des 57 communes de la Vallée du Loir, il est nécessaire de garantir la stabilité et Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

La Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Inventaire, étude et valorisation du patrimoine sur le territoire du PETR,
- Coordination des opérations d'inventaire dans les communes situées dans le périmètre géographique et administratif du PETR,
- Conseil aux élus et partenaires locaux,
- Animation de la politique patrimoniale intercommunale.

La Présidente propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Attaché de conservation du patrimoine à temps complet (35/35ème) à compter du 1^{er} septembre 2025 pour exercer les missions détaillées ci-dessus.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine.

À défaut de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, conformément à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Cette durée pourra être prolongée, dans la limite de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, et par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique, dans les conditions prévues par ce texte.

En cas de recours à un agent contractuel, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération sera fixé par la Présidente dans le respect des dispositions réglementaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'adopter la création de l'emploi permanent d'Attaché de conservation du patrimoine à temps complet, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Charge Madame la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PREMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MENAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MENAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE, Marie PETITJEAN, Valentine OLIVIER, Solène MOSSBACH.

D01_01_07_2025 : CANDIDATURE A LA PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « CARRIERE SOUTERRAINE DE LA VOLONIERE » A PONCE-SUR-LE-LOIR, AUTORISATION DU LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC AFFERENT, ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU PETR

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique d'animation et de gestion des sites Natura 2000 présents sur son territoire, le PETR Pays Vallée du Loir souhaite renforcer son engagement en proposant sa candidature à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Carrière souterraine de la Volonière » à Poncé-sur-le-Loir.

Cette prise de responsabilité s'inscrit dans la volonté du PETR d'assurer un rôle moteur dans la préservation et la valorisation des espaces naturels, en cohérence avec les missions qui lui sont confiées.

Afin de permettre la mise en œuvre effective de cette mission, il est également proposé d'autoriser la Présidente à lancer et signer le marché public correspondant, pour un démarrage des prestations au 1er octobre 2025. Le coût estimé de la prestation s'élève à 6 500 € HT pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2026, cofinancé par la Région et le FEDER.

Enfin, il est proposé de modifier l'article 5 des statuts du PETR afin d'intégrer explicitement le portage et l'animation de tout site Natura 2000 situé sur le territoire des EPCI membres, y compris les communes hors périmètre actuel du PETR mais incluses dans les périmètres Natura 2000 comprises au sein du territoire. Cette modification vise à renforcer la capacité d'intervention du PETR et à sécuriser juridiquement ses missions dans ce domaine.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. D'approuver la candidature du PETR Pays Vallée du Loir à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Carrière souterraine de la Volonière » à Poncé-sur-le-Loir.
2. D'autoriser la Présidente à lancer et signer le marché public afférent à cette mission, afin de permettre un démarrage effectif des prestations dès le 1er octobre 2025.
3. De modifier l'article 5 des statuts du PETR comme suit :

Article 5 – Portage et animation des sites Natura 2000

Le PETR est habilité à signer toute convention avec l'État ou toute autre autorité compétente dans le cadre de la mission d'animation et de gestion de sites Natura 2000 situés sur le territoire des EPCI membres, y compris pour les communes hors périmètre du PETR mais intégrées au périmètre d'un site Natura 2000 concerné.

La convention prévoit l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs sous l'impulsion de la Présidence. Elle prévoit également que le PETR assure l'animation du site, le cas échéant en la déléguant à un organisme compétent, dans le respect des règles relatives à la mise en concurrence, qu'il réunit le comité de pilotage du site au moins une fois

par an et lui soumet au moins une fois tous les trois ans un rapport retraçant les mesures mises en œuvre, les difficultés rencontrées et les propositions de modification du document d'objectifs.

Ne sont concernées par le présent article que les communes intégrées au périmètre d'un site Natura 2000 pour lequel le PETR est désigné structure porteuse.

4. De mandater la Présidente pour l'exécution des décisions adoptées dans la présente délibération.

Précisions financières

- Montant estimé de la prestation : 6 500 € HT (du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2026)
- Cofinanceurs : Région et FEDER

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PREMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MENAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MENAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE, Marie PETITJEAN, Valentine OLIVIER, Solène MOSSBACH.

D02_01_07_2025 : DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE AU MARCHÉ « VALLEE DU LOIR DE VAAS A BAZOUGES » ET A L'INTEGRATION DU SITE NATURA 2000 « CARRIERE SOUTERRAINE DE LA VOLONIERE »

Exposé des motifs

Le PETR Pays Vallée du Loir assure l'animation et la gestion des sites Natura 2000 sur son territoire. L'évolution récente des règles du FEDER ne permet plus de cofinancement pour des montants inférieurs à 100 000 €, rendant nécessaire la révision du plan de financement initial du marché « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges ».

Par ailleurs, le périmètre d'animation du PETR intègre désormais le nouveau site Natura 2000 « Carrière souterraine de la Volonière » à Poncé-sur-le-Loir.

Le nouveau plan de financement, pour la période 2025-2026, prévoit un montant total de dépenses estimé à 233 601,80 €, auquel s'ajoutent 7 % de coûts indirects, soit un total de 249 954 €. La Région Pays de la Loire serait sollicitée à hauteur de 40 % de ce montant, soit 99 982 €.

Pour la période 2027-2028, les dépenses prévisionnelles sont estimées à 150 000 € pour la zone « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » et à 20 000 € pour la carrière souterraine de la Volonière, augmentées respectivement de 10 500 € et 1 400 € de coûts indirects.

Le cofinancement FEDER est sollicité à hauteur de 60 % sur la période 2025-2028, soit 259 112,4 €. Une nouvelle demande de subvention sera déposée auprès de la Région en 2027 pour la part non couverte par le FEDER.

Il est précisé qu'en cas d'impossibilité d'obtenir les financements attendus, le portage Natura 2000 ne pourra plus être assuré par le PETR, sauf nouvelle délibération expresse et inscription des dépenses au budget.

Plan de financement proposé

Période	Dépenses totales (€)	Coûts indirects (7%) (€)	Total à financer (€)	Région (40%) (€)	FEDER (60%) (€)
2025-2026	233 601,80	16 352,20	249 954	99 982	
2027-2028 (Vaas-Bazouges)	150 000	10 500	160 500	64 200*	
2027-2028 (Volonière)	20 000	1 400	21 400	8 560*	
Total FEDER (60%)					259 112,4
Totaux	403 601,8	28 252,2	431 854	99 982 (172 742**)	259 112,4

*Demande d'aide à réaliser en 2027

**Montant comprenant l'ensemble des aides régionales en cas d'accord sur l'aide qui sera demandée en 2027

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1. D'adopter la modification du plan de financement du marché « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » telle que présentée ci-dessus, en conformité avec les nouvelles règles du FEDER.**
- 2. D'intégrer le site Natura 2000 « Carrière souterraine de la Volonière » à Poncé-sur-le-Loir dans le périmètre d'animation du PETR.**
- 3. D'autoriser la Présidente à solliciter les cofinancements auprès du FEDER et de la Région Pays de la Loire, selon les modalités et montants exposés.**
- 4. D'autoriser la Présidente à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la Région pour la période 2027-2028, correspondant à la part non couverte par le FEDER.**
- 5. De préciser qu'en cas d'impossibilité d'obtenir les financements attendus, le portage Natura 2000 par le PETR ne pourra être poursuivi qu'après nouvelle délibération expresse et inscription des dépenses au budget.**
- 6. De mandater la Présidente pour l'exécution des décisions adoptées dans la présente délibération.**

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PREMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MENAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MENAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE.

D03A_01_07_2025 : FERMETURE D'UN EMPLOI PERMANENT DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE, FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Exposé des motifs

Le poste de Gestionnaire administrative, finances et politiques contractuelles est actuellement vacant. Afin de permettre la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine, il est proposé de procéder à la fermeture de ce poste.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 21/10/2010 portant création de l'emploi de Gestionnaire administrative, finances et politiques contractuelles, modifiée par la délibération du 16/02/2021,

Considérant que cet emploi est actuellement vacant,

Considérant la nécessité de procéder à la fermeture de cet emploi afin de permettre la création d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1- Décide la suppression de l'emploi permanent de Gestionnaire administrative, finances et politiques contractuelles à compter du 31/08/2025.**
- 2- Charge Madame la Présidente de procéder à toutes les formalités nécessaires.**

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE.

D04_01_07_2025 : REVALORISATION DES TARIFS DE VACATION DES GUIDES-CONFÉRENCIERS DANS LE CADRE DE PRESTATIONS EXTERNALISEES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la collectivité,

Vu les précédentes délibérations fixant les tarifs de vacation des guides-conférenciers,

La Présidente informe l'assemblée :

Dans le cadre de l'actualisation des conditions de recrutement des guides-conférenciers, il est proposé de procéder à une revalorisation des tarifs de vacation, en cohérence avec l'évolution de l'inflation sur les années 2023 (+4,9 %) et 2024 (+2 %).

Cette mesure vise à garantir une juste rémunération des intervenants, à maintenir l'attractivité des missions proposées et à reconnaître la qualité du travail fourni, tant pour les visites guidées que pour la rédaction de supports pédagogiques.

L'ajustement des tarifs concerne l'ensemble des prestations assurées par les guides-conférenciers, qu'il s'agisse des visites en semaine, des interventions en langue étrangère, des vacations les week-ends ou jours fériés, des visites pédagogiques ou de la rédaction de dépliants.

Les nouveaux montants proposés prennent en compte la hausse cumulée de l'inflation et permettent de rester en phase avec les pratiques observées sur d'autres territoires.

Tableau récapitulatif des nouveaux tarifs :

Prestation	Durée	Coût horaire actuel (€)	Salaire brut actuel (€)	Nouveau coût horaire (€)	Nouveau salaire brut (€)
Rédaction de dépliants	4h	23,81	95,22	25,50	102,00
Vacation WE ou jour férié	2h	36,23	72,45	38,80	77,60
Vacation WE/jour férié en langue étrangère	2h	41,40	82,80	44,30	88,60
Vacation semaine	2h	23,81	47,61	25,50	51,00
Vacation semaine en langue étrangère	2h	30,02	60,03	32,20	64,40
Visite pédagogique	2h	23,81	47,61	25,50	51,00

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :**

- D'adopter la revalorisation des tarifs de vacation des guides-conférenciers selon le tableau ci-dessus, à compter de la prochaine campagne de recrutement soit à l'été 2025.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Charge Madame la Présidente de signer tous documents relatifs à ce dossier et de mettre en œuvre la présente décision.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE.

D05_01_07_2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LA RESIDENCE D'ARTISTES 2025-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la collectivité,

Vu la politique culturelle du PETR Pays Vallée du Loir dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,

Considérant

- L'organisation d'une résidence d'artistes pour l'édition 2025-2026,
- La thématique retenue autour de la photographie et de son histoire, en lien avec l'appel à projet national « Bicentenaire de la Photographie » du ministère de la Culture,
- La volonté de proposer une médiation culturelle innovante, accessible à un large public, notamment les jeunes,
- La collaboration prévue avec l'atelier Malicot et l'intervention de photographes locaux et de collectionneurs,
- La nécessité de garantir la faisabilité et l'ambition du projet par l'obtention de financements extérieurs,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De solliciter une subvention de 16 000 € auprès de la DRAC pour la résidence d'artistes 2025-2026, dans le cadre d'un budget global de 35 000 €.**
- **Valide le plan de financement prévisionnel suivant :**

Financier	Montant (€)
DRAC	16 000
PETR (dont 10 000 € valorisation salaires)	14 000
Autres financements / Partenaires*	5 000
Total	35 000

*À adapter selon les autres sources de financement mobilisées (collectivités, mécénat, etc.).

- **Autorise Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MENAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MENAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE.

D06_01_07_2025 : DELIBERATION RELATIVE A L'EXTENSION DES ACTIVITES DE VENTE ET AUX MODALITES D'ENCAISSEMENT DE LA REGIE DE RECETTES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de la collectivité,

Vu l'acte constitutif de la régie de recettes,

Vu les précédentes délibérations relatives à la vente de livres et à la gestion de la régie,

Considérant

- La demande de la Trésorerie visant à sécuriser juridiquement l'extension des activités de vente de la régie,
- La nécessité d'anticiper le développement de nouvelles activités, notamment la vente de jeux, d'objets culturels, de fournitures accessoires ou de produits divers,
- L'importance de rappeler la possibilité d'encaissement par carte bancaire déjà prévue par l'acte constitutif de la régie,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'élargir l'objet de la régie de recettes à la vente des produits suivants : livres, fournitures accessoires, objets divers, jeux et fournitures culturelles, en complément des activités déjà autorisées.
- Rappelle que la régie est habilitée à accepter l'encaissement des recettes par carte bancaire, conformément à la réglementation en vigueur et à l'acte constitutif de la régie.
- Précise que cette extension vise à garantir la sécurité juridique des opérations de vente et à accompagner le développement des activités culturelles et éducatives du PETR.
- Autorise Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre la présente décision.

Fait à VAAS,

Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 01 JUILLET 2025

Date de la convocation : 24.06.2025

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 03/07/2025 et publication du 05/07/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Michel CHALIGNÉ~~, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél DE SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Myriam MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Françoise RACHET~~, ~~Marie-France REYMOND~~, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE~~, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michel CHALIGNE donne pouvoir à Jérôme PREMARTIN, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Laurent HUBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à François BOUSSARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Vincent GRUAU, Carine MENAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Galiène COHU, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Monique TROTIN donne pouvoir à Pascal DUPUIS.

Absents (14) : Jean-Claude BOIZIAU, Michel CHALIGNE, Nicolas CHAUVIN, Gwénaél DE SAGAZAN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Myriam MARTINEAU, Carine MENAGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Annie RAMAUGE.

D07_01_07_2025 : DELIBERATION RELATIVE A L'AVANCEMENT ET A LA COORDINATION DU PROJET DE SENTIERS « AU FIL DU LOIR »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la collectivité,

Vu la volonté partagée des intercommunalités de développer une offre cohérente de sentiers et d'itinéraires sur le territoire,

Considérant

- La dynamique de concertation engagée avec l'ensemble des intercommunalités concernées (Pays Fléchois, Loir Lucé Bercé, Sud Sarthe),
- Les échanges techniques et réunions réalisés ou programmés,
- L'avis favorable du bureau syndical du 3 juin 2025 sur la coordination du projet par le PETR,
- La nécessité d'assurer la cohérence, l'animation et la coordination du projet à l'échelle intercommunale,
- L'intérêt d'intégrer le projet dans une réflexion globale sur le tourisme et la mobilité douce,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- Décide de confier au PETR le rôle de coordinateur et de pilote du projet de sentiers « Au Fil du Loir », en qualité d'opérateur de programmation et de coordination (OPC).
- Valide la mise en place d'un comité technique (COTECH) réunissant les techniciens intercommunaux, chargé du suivi opérationnel du projet.
- Valide la création d'un comité de pilotage (COPIL) composé des élus des territoires concernés, qui se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancée des travaux.
- Autorise le recrutement d'un stagiaire pour accompagner l'avancement du projet et l'animation des instances de concertation.
- Charge Madame la Présidente de centraliser l'information, d'animer les instances de suivi et de faciliter la concertation entre tous les partenaires.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

